

ELECTIONS LEGISLATIVES

23 et 30 juin 2024

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

Quantités maximales d'imprimés électoraux autorisés à remboursement à chaque candidat

CIRCONSCRIPTIONS	Nombre d'électeurs INSCRITS au 10 juin 2024	CIRCULAIRES Format 210 x 297 mm Recto ou recto verso Nb électeurs +10%	BULLETINS DE VOTE Format 105 x 148mm Impression d'une seule couleur 2 fois le nb électeurs +10%	Nombre d'emplacement d'affichage	2 GRANDES AFFICHES IDENTIQUES par panneau et par tour Format maximal 594 x 841 mm soit nombre maximum d'affiche remboursables de	2 PETITES AFFICHES IDENTIQUES OU DIFFÉRENTES annonçant la tenue de réunions électorales par panneau et par tour Format maximal 297 x 420 mm soit nombre maximum d'affiche remboursables de
1ère circonscription	70 375	77 413	154 825	64	128	128
2ème circonscription	71 853	79 038	158 077	125	250	250
3ème circonscription	72 375	79 613	159 225	92	184	184
4ème circonscription	67 413	74 154	148 309	387	774	774
5ème circonscription	85 453	93 998	187 997	254	508	508